

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

François ROY

Une manœuvre politique (Un peu d'histoire suisse)

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1924, tome 23, p. 84-89

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

## Un manœuvre politique

C'était en 1841. Le puissant tribun Augustin Keller, membre du gouvernement argovien avait, par un coup d'audace, réalisé un désir manifesté depuis plusieurs années déjà : par décret gouvernemental, il supprimait quatre couvent d'hommes, dont les célèbres Abbayes bénédictines de Muri et de Wettingen. Les religieux furent exilés au milieu des rigueurs de l'hiver (on était en janvier) et leurs biens confisqués au profit de l'Etat.

Cet acte de violence était en opposition formelle avec le Pacte Fédéral dont le § 12 garantissait l'existence des couvents. Aussi, des protestations s'élèvent de toutes parts ; à la diète fédérale, tous les cantons catholiques, auxquels se joint Zurich, réclament énergiquement le retrait d'une mesure pareille. La majorité de l'assemblée considère le fait comme une grave entorse à la constitution fédérale et notifie en conséquence au canton d'Argovie de rétablir les couvents injustement supprimés et de réparer le tort causé. Augustin Keller est fermement décidé de ne pas revenir en arrière. Cependant, pour calmer un peu l'opinion surexcitée contre lui, il promet de rétablir trois couvents de femmes. C'était insuffisant, mais pour beaucoup d'opportunistes, cela pouvait suffire, du moins momentanément.

La constitution avait été violée, la diète avait pris une décision très nette pour la faire respecter ; le canton d'Argovie, sommé de s'exécuter, s'y refusait : reculer, en effet, pour un homme tel que le fougueux sectaire Keller, à la tête d'un parti, dans l'ivresse d'un premier grand triomphe, était impossible ! La proie, en outre, n'était pas mauvaise ; on ne tenait nullement à s'en dessaisir ! ! Comment se tirer de cette impasse ? Augustin Keller

saura profiter des circonstances pour sortir de cette situation, qui paraît à tout le moins fort critique, avec tous les honneurs d'une brillante victoire !...

En 1840, Lucerne vivait encore sous le régime libéral. Voyant la tournure que prenaient les événements en Argovie, les forces conservatrices résolurent de se libérer du joug devenu insupportable. En 1841, elles l'emportent aux élections ; aussitôt les chefs, Joseph Leu et Siegwart-Müller, élaborent une nouvelle loi, rappellent le Nonce à Lucerne, et projettent de réintroduire les Pères Jésuites au collège cantonal. Cette dernière mesure rencontra une violente opposition aussi bien dans le clergé que dans le parti politique. Les libéraux-radicaux qui trouvaient dans les Révérends Pères des adversaires déclarés de leurs théories et de leurs pratiques, crièrent haut et fort au péril noir !

Parmi les conservateurs, Segesser, bon politique, mais qui regarde plutôt le passé que l'avenir, se déclare contre le rappel des Pères par raison d'opportunité. Le Dr Troxler, bouillant radical devenu conservateur, reconnaît les grands mérites de la S. J., mais trouve « l'esprit de l'Ordre et sa morale répréhensibles ». D'autres considèrent cette mesure comme une provocation à l'adresse des radicaux ! Bref, si la politique, qui est la science du possible et de ce qui peut être atteint, commandait la prudence, le droit était incontestablement du côté de Leu et de ses amis.

La lutte engagée à Lucerne reposait ainsi sur une question de personnalités, d'opportunité et surtout de sentiments de fierté nationale froissés ; en aucune façon, ni le droit cantonal, ni la Constitution fédérale ne se trouvaient lésés par le rappel des Pères Jésuites à leur ancien collège.

Malgré la résistance du clergé qui se croyait aussi capables que des Religieux d'enseigner à Lucerne, et les motifs d'opportunité mis en avant par quelques politiciens,

le gouvernement cantonal conclut, d'accord avec le Souverain Pontife, un contrat avec le Général de la Société de Jésus en 1844, le 12 septembre ; l'approbation par le Grand Conseil lucernois eut lieu sans incident le 24 octobre de la même année.

Pendant ces temps, Augustin Keller n'était pas resté inactif. Son œuvre subsistait encore, sauvée jusqu'à cette heure grâce à sa politique de temporisation. Cependant, sa base était bien chancelante. Trois années s'étaient écoulées depuis que la diète l'avait condamnée, mais la mesure subsistait encore et ne pouvait être retirée tant que la Constitution actuelle serait en vigueur. Or le peuple n'était pas encore suffisamment converti aux idées radicales et centralisatrices (la Suisse romande surtout) pour opérer sa révision. Comme il fallait échapper à l'emprise toujours plus pressante qui talonnait son œuvre, Keller essaya d'une grande manœuvre, fatale à l'auteur et à son parti si elle échouait, seule capable cependant d'ouvrir une issue favorable à l'affaire des couvents accusée à un cul-de-sac.

Augustin Keller et ses amis veulent en sortir par la violence et placer les catholiques devant un fait accompli.

Dans ce but, Keller propose à la diète du mois d'août 1844 (donc un mois avant la conclusion du contrat de Lucerne avec la S. J.) dans un discours de plus de trois heures, d'expulser l'Ordre des Jésuites du territoire helvétique. Avec la fougue, l'impétuosité et l'ascendant irrésistible du tribun populaire, il essaya de démontrer par l'histoire (par « histoire » entendez aussi les « histoires » racontées sur la Congrégation) que les Pères Jésuites sont les ennemis jurés du genre humain, du progrès, etc., etc.

Lui-même ne croyait pas à toutes ces niaiseries, mais c'était nécessaire pour son œuvre de détourner les esprits de l'affaire des couvents supprimés et les reporter sur un autre objet. Or, les Jésuites n'étant pas précisément

les amis intimes de l'esprit nouveau et radical sorti de la Révolution française ; leur rappel à Fribourg en 1818, comme à Lucerne à cette même date 1844, suscitant des polémiques acerbes et même violentes, la Compagnie devait devenir facilement le bouc émissaire destiné à porter tous les péchés d'Israël ! Ce fut la manœuvre de Keller, audacieuse, car aucune plainte grave ne s'était encore élevée en Suisse contre leur activité. Au contraire, à Sion, (où ils sont rentrés dès 1805), à Brigue (1814), à Fribourg (1818), à Schwyz (1836), ils ont porté leurs collègues à une renommée mondiale. Dans les missions populaires, ils n'ont pas moins de succès ; ainsi, Jérémias Gotthelf, pasteur protestant, fait un jour six heures de chemin par une chaleur étouffante pour entendre un sermon du Père Burgstaller et en fait un éloge enthousiaste dans le « *Berner-Kalender* » de 1844. C'était ainsi bien osé de s'attaquer à toute une série de citoyens favorablement connus de tous, même de leurs adversaires religieux. La suite des événements allait cependant couronner d'un succès inespéré cette manœuvre, — et c'en est une des plus classiques — d'un sectaire audacieux.

Le postulat en effet de Keller en 1844 fut rejeté, mais le but immédiat était atteint. Dès ce moment, il n'est presque plus question des couvents d'Argovie ; l'expulsion des Jésuites est à l'ordre du jour ; à la diète fédérale où règne une certaine anarchie, dans toutes les réunions politiques, partout on s'en occupe. Keller a déjà humé l'air du triomphe prochain, il devient plus audacieux encore ; il reprend, avec tout son parti, la révision de la Constitution échouée en 1832 ; on la badigeonne d'une couleur un peu moins centralisatrice pour la faire avaler aux Romands, fédéralistes farouches. L'avenir s'annonce ainsi tous les jours plus menaçant pour les intérêts catholiques.

Ainsi, en 1844, le 8 décembre, une première expédition des « Corps Francs », tente en vain de renverser par la force armée le gouvernement conservateur de Lucerne ;

une deuxième au printemps 1845 échoue également. La liberté des cantons catholiques est ainsi gravement menacée : la diète est incapable d'intervenir efficacement ; surtout que la majorité est actuellement trop peu forte pour imposer sa volonté. Enivrés par le succès, les radicaux deviennent de plus en plus arrogants. Les expéditions des Corps Francs condamnés par la Constitution restent impunies, Lucerne doit se faire justice. Pour sauvegarder leurs intérêts, les cantons catholiques s'unissent et forment le Sonderbund qui entraînera la guerre civile. Telle est la suite des événements dont le principal sera la Constitution de 1848 qui proscrira du territoire helvétique la Société de Jésus. C'est à ce chef-d'œuvre d'iniquité qu'aboutit la fameuse manœuvre du grand tribun sectaire que fut Augustin Keller.

Narrant ces tristes événements et l'activité bienfaisante des Pères Jésuites en Suisse, M. Ernst Staehelin, lic. theol., privat-docent à la faculté protestante de Bâle, porte ce jugement peu flatteur :

« A une pareille activité, les Jésuites furent, par la défaite du Sonderbund en novembre 1847, brusquement arrachés. C'était un congé douloureux, et il ne fait pas honneur au radicalisme suisse » <sup>(1)</sup>.

F. ROY

(1) Ernst Staehelin, *Der Jesuitenorden und die Schweiz, Geschichte ihrer Beziehungen in Vergangenheit und Gegenwart*. Bâle 1923.